

## DECLARATION D'HEBERGEMENT SUR L'HONNEUR

Mr, Mme, Melle..... soussigné(e)

Déclare héberger depuis le.....

Mr, Mme, Melle.....

Et son (ses) enfant(s).....

A mon domicile à Livry-Gargan,

Adresse : .....

Fait à Livry-Gargan, le .....

Signature (s)  
Du (des) parents hébergé(s)

Signature  
de l'hébergeant(e)

### Avis important (article 441-7 du code pénal)

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 1500 euros d'amende le fait de :

- 1) D'établir une attestation ou un certificat faisant état de frais matériels inexacts
- 2) De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
- 3) De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui ».

**ATTENTION : L'INSCRIPTION SCOLAIRE NE POURRA PAS ÊTRE PRISE EN COMPTE EN CAS DE DOCUMENTS MANQUANTS**

### PIECES A JOINDRE A CETTE DECLARATION D'HEBERGEMENT

- **Photocopie de 2 justificatifs de domicile différents et récents (moins de 3 mois) au nom de l'hébergeant :**
  - **Premier document obligatoire :**
    - Pour les hébergeants qui sont locataires : dernière quittance de loyer ou contrat de location (bail) avec cachet de l'agence.
    - Pour les hébergeants qui sont propriétaires : titre de propriété ou acte de vente.
  - **Et second document obligatoire :**
    - Dernière facture EDF ou GDF au nom et adresse de l'hébergeant, attestation d'assurance habitation du logement ou dernière facture de de téléphone fixe.
- **Et pour l'hébergé :**
  - **Un document officiel récent** (moins de 3 mois) attestant de la domiciliation chez l'hébergeant (exemple : document CAF, document de la sécurité sociale, assurance habitation)
    - En cas de séparation des parents :** justificatifs de domicile pour les deux ou à défaut jugement de divorce et tout document attestant de la garde de l'enfant. En cas de garde alternée précisez quelle est l'adresse de référence pour l'enfant.
  - **Photocopie d'une pièce d'identité de l'hébergeant et des personnes hébergées.**

**ATTENTION : L'HEBERGEANT DEVRA ÊTRE PRÉSENT LORS DE L'INSCRIPTION SCOLAIRE**